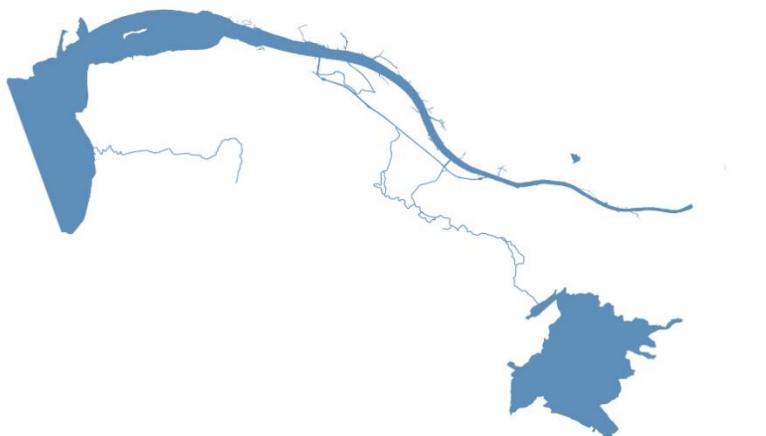




SAMEDI 8 MARS 2025 – INDRE

PARTICIPANTS : A. BERTHELOT (Maire Indre), J.C. LEMASSON (Maire St Aignan de Grand Lieu et Pdt Sud Loire Avenir), Carole GRELAUD (Maire Couëron), Teddy LOCQUARD (CM Indre), Gaël CHOCTEAU (CM St Aignan de Grand Lieu), A. FONTAINE (CM. Malville), H. LEBEAU (CMD Couëron), Patrick EVIN (CM Couëron), Jacques RIPOCHE (Maire Rouans), B. BONNET (CD Imagine LA), J.N. ARNOUX (CMD Indre), M. GUICHARD (CMD Brains), Dominique DEVAIS (CM Bouaye), Marie-Pierre RATEZ (CM Bouaye), Jacques HEDIN (CD E&S), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. NICOLAS (Directrice Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : P. GROLIER (Maire St Léger les Vignes), Aziliz GOUEZ (CMD Nantes), D. GUILLAUME (Adj. Saint-Léger les Vignes), P. HIDROT (Adj. Port Saint Père), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain), Alexia ROUSSEAU (Adj. Cordemais), Christophe LEGLAND (Adj. Pont St Martin), Nathalie FLAURAUD (Adj. La Chapelle Launay), Claudine SACHOT (Adj. St Etienne de Montluc).

Ordre du jour :

1. Actualité
2. Etude de concertation « projet de territoire »
3. Avis et amendement par le Groupe de réflexion
4. Relevé de décisions

1. Actualité

- Fin d'année 2023, la Présidente de la Région des Pays de la Loire, prend position, face au projet de Parc Naturel National Zones Humides décrété par l'Etat, en proposant de travailler avec les acteurs du territoire à un projet commun.
- 11 mars 2024 : La Région réunit les maires des communes du périmètre d'étude défini en 2014 dans le cadre de l'étude d'un projet de PNR réalisée par le cabinet Rouge vif à la demande de la Région.
- 27 août 2024 : Jean-Claude LEMASSON en tant que Maire de St Aignan de Grand Lieu et Président de Sud Loire Avenir et Cécilia NICOLAS Directrice d'Estuarium sont reçus par Roland MARION (Conseiller régional délégué à la transition écologique et énergétique) et Bruno COIC (directeur du service environnement à la Région). Expression du souhait de la Région de travailler à une gouvernance partagée et de s'appuyer sur un cabinet d'étude pour discuter avec les acteurs de l'outil à retenir.
- 21 octobre 2024 : La Région réunit à nouveau les maires pour leur présenter la méthode et le calendrier pour construire ce projet de territoire. Réunion suivie d'un temps de travail avec l'agence PWB et de quatre webinaires sur le mois de décembre 2024.
- 27 janvier 2025 : Restitution en webinaire par la Région du travail réalisé par les élus volontaires sur les enjeux du territoire.

D'autres temps de concertation sont attendus dans les mois à venir pour une présentation du projet de territoire définitif en mai.

Par ailleurs, la directrice d'Estuarium a informé les membres d'un récent échange avec la présidence et la direction du PNR de Brière sur leur volonté d'étendre leur périmètre à une partie des communes estuariennes de la rive nord. Ils lui ont fait part de la demande de la Région d'attendre la fin de l'étude engagée sur le projet de territoire estuarien avant d'avancer sur cette éventualité. Les membres du Groupe de réflexion ont réagi à cette information en exprimant la crainte d'un isolement du sud Loire.

Enfin, elle les a informés que le Pôle métropolitain organise le 16 mai 2025 un colloque réunissant des élus du nord et du sud Loire du Pôle M. Nantes-Saint-Nazaire et du PETR du Pays de Retz pour avancer sur une coopération entre les deux rives de l'estuaire. Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine y est invité pour montrer ce qu'ils font en matière de développement économique, notamment touristique.

2. Etude de concertation « Projet de territoire »

Anthony Berthelot, le maire d'Indre, présent à l'ensemble des réunions et webinaires, organisés par la Région et l'agence PWC, au sujet de la définition d'un projet de territoire pour l'estuaire de la Loire, a fait état de l'avancée de l'étude à partir du diaporama qui a servi de base de travail lors du webinaire de restitution des ateliers du 27 janvier dernier.

Avec Jean-Claude Lemasson, maire de St Aignan de Grand Lieu, présent également à la restitution, ils ont tous deux commenté le diaporama en présentant les 4 thématiques retenues à partir des défis énoncés en octobre 2024 et les 12 enjeux qui en ont découlés lors des ateliers de décembre (**voir annexe**).

Un certain nombre d'amendements ont été faits lors de cette réunion du 27 janvier qui ne figurent pas ici.

Anthony Berthelot espère que cette synthèse de la synthèse ne va pas trop perdre en substance. Il reste vigilant sur le rendu de cette étude.

Jean-Claude Lemasson insiste sur le fait qu'il s'agit bien ici de travailler à un projet de territoire avant de s'intéresser à l'outil le plus adéquate à sa mise en œuvre. Toutefois, il apparaît clairement selon lui que nous nous dirigeons vers un projet de Parc Naturel Régional, seul outil à concilier développement économique et préservation de l'environnement. L'étape suivante sera de faire exprimer clairement de la part de la Région cette idée de Parc. Didier Ronté, VP en charge du développement économique à Sud Loire Avenir abonde en disant qu'avec un PNR, 1€ investi c'est 10€ qui reviennent au territoire. De par son expérience, il affirme que les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Un certain nombre de membres du Groupe de réflexion se sont interrogés sur le fait qu'à aucun moment le territoire de Grand Lieu ne soit évoqué. Jean-Claude Lemasson a expliqué que devant l'opposition du maire de La Chevrolière, conseiller régional de surcroît, et du maire de Saint-Philbert de Grand Lieu, où est cadastrée le lac, la Région a décidé, pour ne pas ralentir la démarche, d'exclure dans un premier temps le lac de Grand Lieu de la réflexion. Toutefois, les maires de ce territoire sont toujours conviés à participer aux réunions. Pour Jean-Claude Lemasson, c'est une question de temps. Les choses pourraient évoluer après les élections municipales de mars 2026.

Carole Grelaud, maire de Couëron, dit que cette démarche de la Région est très positive et constructive, malgré un contexte financier tendu. Elle espère que la Région s'engagera dans ce projet de Parc, afin de prouver dans la phase de préfiguration l'opportunité que cela représente, pour l'estuaire et Grand Lieu, de travailler ensemble.

3. Avis et amendement par le Groupe de réflexion

Jean-Claude Lemasson, en tant que Président de Sud Loire Avenir, et Cécilia Nicolas, directrice d'Estuarium, ont souhaité réunir le Groupe de réflexion, afin de les tenir informés de l'évolution du projet, mais également et surtout pour continuer d'avancer sur la réflexion en leur demandant d'enrichir de leurs remarques le diaporama qui a servi de base de travail à la réunion de restitution du 27 janvier dernier.

Tour de table :

Enjeux « Eau » :

- ➔ Elargissement du PAPI aux communes non intégrées
- ➔ Inclusion économique et sociale essentielle, en intéressant les jeunes à d'autres filières comme la renaturation et le génie écologique.

Enjeux « Economique » :

- ➔ Incitation des entreprises à mettre en œuvre plus d'actions sociétales, comme cela a pu être le cas dans le passé avec la construction de logements ouvriers, développement d'activités culturelles, sportives...etc.
- ➔ Renforcement de la coopération du Grand Port Maritime dans la vie de la cité.
- ➔ Soutien des entreprises pour éviter leur délocalisation et notamment des PME qui semblent avoir été oubliées.
- ➔ Mise en avant des entreprises et du savoir-faire de la filière du nautisme.
- ➔ Accompagnement des entreprises dans la zéro artificialisation nette, afin de ne pas bloquer leur développement.
- ➔ Renforcement de l'alliance des territoires pour amener notamment la population au plus près de son lieu de travail.
- ➔ Soutien à l'artisanat, aux métiers d'art et aux savoir-faire locaux.
- ➔ Mettre plus l'accent sur la transition énergétique de notre territoire.

Enjeux « Agricole » :

- ➔ Intégration des pêcheurs professionnels au même titre que les agriculteurs.
- ➔ Soutien aux PEAN.
- ➔ Développement de labels de qualité.
- ➔ Valoriser le métier d'agriculteur auprès des lycées et collèges et favoriser la transmission. Des formations sont aujourd'hui proposées en lien avec la MFR. Le fort développement des regroupements d'agriculteurs (CUMA, GAEC) permet ainsi de favoriser la souplesse des conditions de travail.

Enjeux « Patrimoine » :

- ➔ Valorisation du patrimoine industriel.
- ➔ Construction d'une identité pour notre territoire dans une démarche « marketing » pour le rendre attractif.
- ➔ Développement des actions de type « Etoile verte », « Loire à vélo » pour mieux connecter les territoires et renforcer les liens nord-sud et amont-aval.
- ➔ Renforcement et valorisation des actions en faveur de l'éducation au territoire et de la sensibilisation au patrimoine culturel et naturel.
- ➔ Prise en compte de la dimension immatérielle du patrimoine architectural et paysager.
- ➔ Renforcement de l'activité touristique tout en maîtrisant la fréquentation et l'impact environnemental.
- ➔ Développement du tourisme fluvial et agricole (accueil à la ferme, gîtes...)
- ➔ Entretien et valorisation des œuvres du parcours « Estuaire Nantes-Saint-Nazaire ».
- ➔ Animation d'un espace de dialogue, afin de relier les initiatives et en générer de nouvelles.

Autres remarques :

- La place des habitants et de leurs besoins semble avoir été oubliés (enseignement, formation, mobilités, services publics, etc.)
- Certains thèmes ne sont pas classés dans les bonnes catégories. Par exemple, La Loire à vélo qui est dans la fiche « eau » devrait être dans celle du développement économique.
- La santé, notamment environnementale, n'est pas exposée.
- La qualité de l'eau est prise en compte, mais pas celle de l'air.
- Au-delà de la problématique eau il s'agit de parler de biodiversité.
- La dimension patrimoniale ne doit pas se limiter au bâti mais doit prendre en compte toute la dimension culturelle (patrimoine matériel et immatériel).

4. Relevé de décision

- Relancer le projet de recensement des besoins de chacune des communes du périmètre d'étude au regard du projet de PNR. Renvoyer le questionnaire à celles qui n'y ont pas encore répondu.
- Programmer une prochaine réunion du Groupe de réflexion le 5 avril pour le tenir informé des suites de l'étude.

Annexe :

Thématiques – défis – enjeux issus des réunions/webinaires organisés par l'agence PWC présentés lors du webinaire du 27 janvier 2025

EAU

Défi 1 : Préserver une ressource vitale

- *Enjeu 1 : Garantir l'approvisionnement en eau potable, et gagner en résilience face aux épisodes de sécheresse*
- *Enjeu 2 : Poursuivre les efforts en matière de préservation de la qualité de l'eau de la Loire et de ses affluents*
- *Enjeu 3 : Identifier les travaux prioritaires en faveur de la continuité hydrologique, et des solutions d'entretien soutenables des canaux*

Défi 2 : Imaginer ensemble les bords de Loire de demain, face à un fleuve qui évolue

- *Enjeu 1 : Développer la connaissance sur les évolutions de l'estuaire, pour mieux anticiper*
- *Enjeu 2 : Cartographier les espaces menacés de submersion à reconvertir, et identifier les usages nouveaux*
- *Enjeu 3 : Adopter une vision et des critères communs pour arbitrer entre aménagement et restitution à la nature*

Défi 3 : Reconquérir la Loire et ses affluents, pour en faire un atout du territoire et des mobilités du quotidien

- *Enjeu 1 : Développer les modes doux, développer les liaisons fluviales entre l'amont et l'aval*
- *Enjeu 2 : Faciliter les franchissements, en respectant le cours du fleuve*
- *Enjeu 3 : Développer le tourisme fluvial*
- *Enjeu 4 : Participer à la construction d'une identité commune autour de l'eau*

TISSU ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

Défi 1 : Intégrer les acteurs industrialo-portuaires dans les démarches de transitions du territoire

- *Enjeu 1 : Affirmer l'estuaire de la Loire comme un territoire démonstrateur d'un nouveau tissu industriel bas Carbone*
- *Enjeu 2 : Renforcer la visibilité du GPM NSN comme acteur au service de la transition écologique de l'estuaire de la Loire*
- *Enjeu 3 : Réduire la dépendance aux énergies fossiles*

Défi 2 : Encourager la réindustrialisation par le maintien et le développement des compétences

- *Enjeu 1 : Préserver et valoriser les savoir-faire historiques*
- *Enjeu 2 : Répondre aux besoins en compétences des nouvelles filières de la transition écologique*
- *Enjeu 3 : Valoriser l'image de l'industrie*

Défi 3 : Favoriser la prise de conscience collective quant à la vulnérabilité de la Loire et ses affluents

- *Enjeu 1 : Définir des zones tampons et des aménagements concertés pour protéger le bâti*
- *Enjeu 2 : Impliquer les acteurs économiques dans la prise en compte des risques climatiques et hydrologiques*

- *Enjeu 3 : Développer le fret fluvial*

Défi 4 : Innover en faveur de l'attractivité du territoire

- *Enjeu 1 : Agir pour le patrimoine naturel, culturel et paysager*
- *Enjeu 2 : Faire de l'estuaire une destination attractive*
- *Enjeu 3 : Soutenir l'artisanat, notamment en ce qui concerne le patrimoine bâti, les métiers d'art, les savoir-faire locaux*

AGRICULTURE, CHASSE ET PÊCHE

Défi 1 : Valoriser la production agricole locale et reconnaître le rôle de la chasse et de la pêche dans la gestion des écosystèmes

- *Enjeu 1 : Labéliser et valoriser la production locale*
- *Enjeu 2 : Organiser et financer de l'entretien des marais*
- *Enjeu 3 : Préciser le rôle de la chasse et de la pêche dans la gestion des écosystèmes*

Défi 2 : Accompagner l'adaptation au changement climatique des terres et pratiques agricoles

- *Enjeu 1 : Développer et diffuser des pratiques culturelles plus résilientes*
- *Enjeu 2 : Développer les haies*
- *Enjeu 3 : Lutter contre les nuisibles et espèces exotiques envahissantes*

Défi 3 : Préserver les zones agricoles et assurer la revalorisation des friches

- *Enjeu 1 : Lutter contre l'artificialisation et revaloriser les friches agricoles*
- *Enjeu 2 : Assurer synergies et conciliation entre énergies renouvelables et agriculture*
- *Enjeu 3 : Sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations*

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Défi 1 : Soutenir une économie locale respectueuse de son environnement

- *Enjeu 1 : Lutter contre les pollutions et nuisances liées à l'activité économique*
- *Enjeu 2 : Développer les circuits courts et l'économie circulaire*
- *Enjeu 3 : Favoriser l'engagement volontaire des entreprises en faveur de la biodiversité et des paysages*

Défi 2 : Garantir une bonne gestion des espaces naturels et la protection des espèces menacées

- *Enjeu 1 : Réestuariser et reconnecter les milieux*
- *Enjeu 2 : Identifier et assurer la mise en gestion des espaces à préserver*
- *Enjeu 3 : Développer des actions spécifiques sur les espèces à valeur patrimoniale*

Défi 3 : Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel, paysager et bâti **culturel**

- *Enjeu 1 : Développer une identité culturelle autour de l'estuaire pour ses habitants*
- *Enjeu 2 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et industriel du fleuve*
- *Enjeu 3 : Renforcer l'offre de touristique à l'échelle de l'estuaire et accompagner la transition des acteurs vers un tourisme durable*